

Comité exécutif du 2 mai 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire par conférence téléphonique du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon de la mairesse, le 2 mai 2018.

PRÉSENTS PAR

TÉLÉPHONE :

Mme Josée Néron, mairesse, M. Jonathan Tremblay, vice-président, MM. Carl Dufour et Raynald Simard et Marc Bouchard, conseillers.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS :

Mme Nadia Bergeron, attachée politique, M. Jean-François Boivin, directeur général, Mme Caroline Dion, greffière.

À 8 h 30, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSÉES (CHLORURE DE SODIUM) – APPEL D'OFFRES 2018-065

VS-CE-2018-538

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium (2018-065);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal : « *Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel; précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article que l'UMQ s'engage à respecter ces règles et précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ* »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités pour la prochaine saison hivernale 2018 -2019;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ couvrant la saison hivernale 2018-2019, et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication des contrats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE des contrats d'une durée d'un (1) an pourront être octroyés, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saguenay s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saguenay s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;

Comité exécutif du 2 mai 2018

QUE la Ville de Saguenay reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1,0 % pour les municipalités membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ce pourcentage sera fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 3000201, 3000202 et 3000203.

Adoptée à l'unanimité.

2. SERVICES PROFESSIONNELS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – SUPPORT INFORMATIQUE – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2018-142

VS-CE-2018-539

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture de services professionnels en technologie de l'information de fournisseurs spécialisés dans les domaines d'expertises identifiés dans ce document pour soutenir les activités du Service des ressources informationnelles (appel d'offres 2018-142 estimé de 280 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissionnaires se sont vus attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture et l'évaluation des soumissions déposées :

PROGITECH GS INC. (NEQ : 1140462152)

930, rue Jacques-Cartier Est, D-104, Chicoutimi (Québec) G7H 7K9

Pointage final : 6.79

Rang : 1

Prix : 182 810,25 \$, taxes incluses

DEVICOM INC. (NEQ : 1147696513)

28, rue Racine Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1P5

Pointage final : 5.70

Rang : 2

Prix : 223 166,48 \$, taxes incluses

TÉLÉNET INFORMATIQUE INC. (NEQ : 1169329589)

930, rue Jacques-Cartier Est, A-103, Chicoutimi (Québec) G7H 7K9

Pointage final : 5.69

Rang : 3

Prix : 213 163,65 \$, taxes incluses

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence :

Comité exécutif du 2 mai 2018

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Progitech GS inc.	1 et 2	Support informatique	159 000,00 \$
Total avant taxes :			159 000,00 \$
TPS :		5%	7 950,00 \$
TVQ :		9,975 %	15 860,25 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			182 810,25 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1330000.25280.

Adoptée à l'unanimité.

3. FIN DU LIEN D’EMPLOI EMPLOYÉ # 012532

VS-CE-2018-540

CONSIDÉRANT que l’employé #012532 a été embauché le 20 novembre 2017;

CONSIDÉRANT le rapport de la supérieure immédiate de l’employé quant à l’évaluation de la période de probation;

À CES CAUSES, il est résolu :

D’AUTORISER le directeur du Service des ressources humaines et la directrice du Service des finances ou à sa représentante à rencontrer l’employé #012532 pour procéder à la fin de son lien d’emploi.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 8 h 45.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

CD/sg